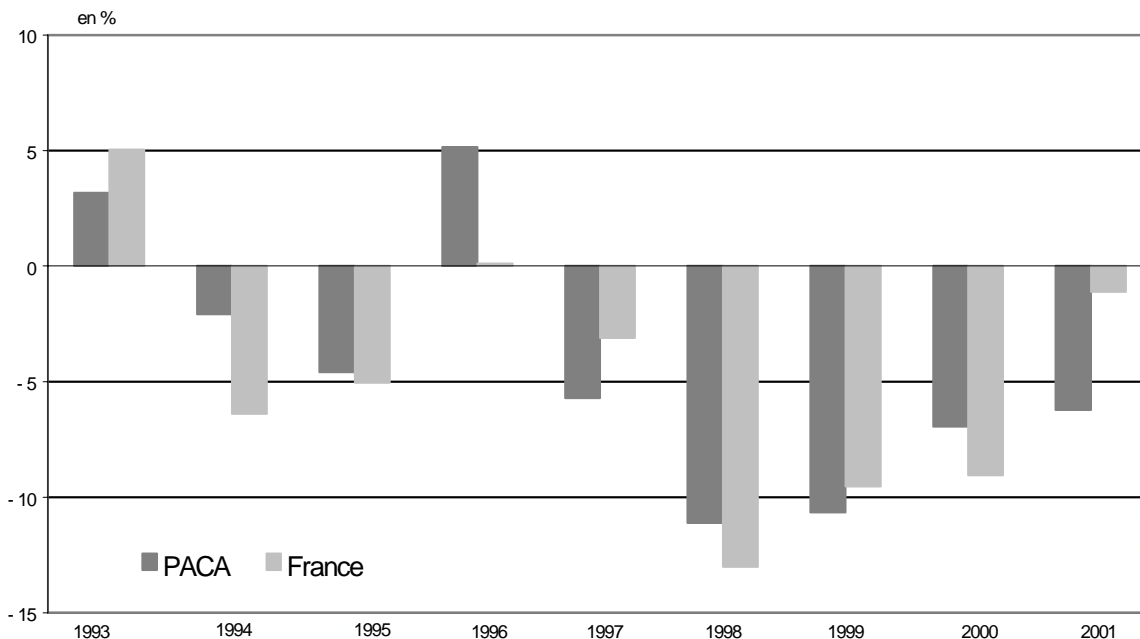


Défaillances d'entreprises Année 2001

La diminution des défaillances d'entreprises amorcée en 1997 s'est poursuivie durant l'année 2001. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste cependant parmi celles ayant un taux de défaillances très élevé. Le nombre de défaillances a baissé dans quatre départements de la région, il progresse pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Le secteur de la construction enregistre le taux de défaillances le plus important de la région (2,9 %) contrairement à celui des services (1,2 %). Les deux autres secteurs industrie et commerce ont des taux avoisinant les 1,6 %.

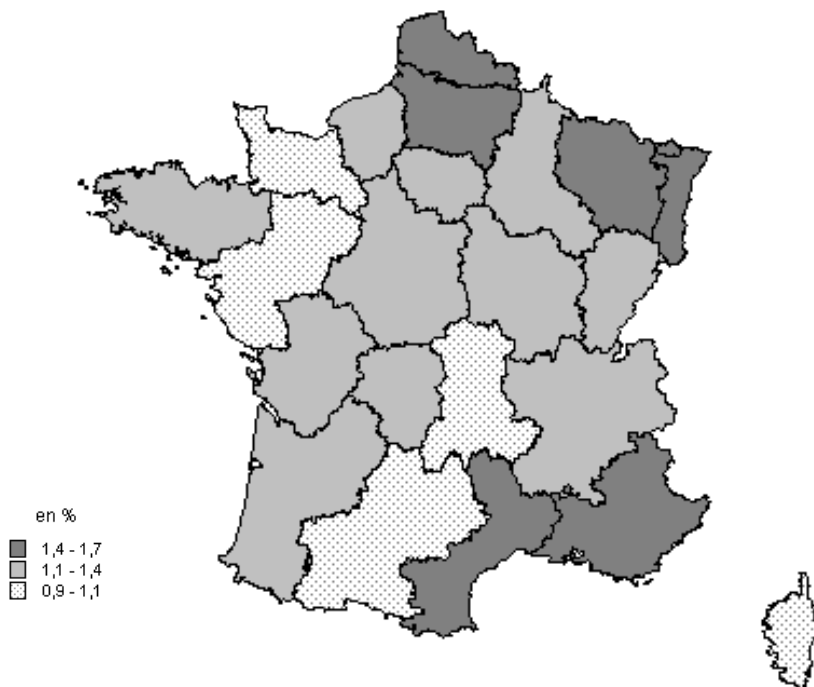
Variation annuelle du nombre de jugements : France et région

La diminution du nombre de jugements observée ces dernières années s'est maintenue en 2001. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de variation annuelle du nombre de défaillances est à peu près stable, alors qu'il est en forte diminution au niveau national.



Taux de défaillances en 2001 par région et par département de Provence-Alpes-Côte d'Azur

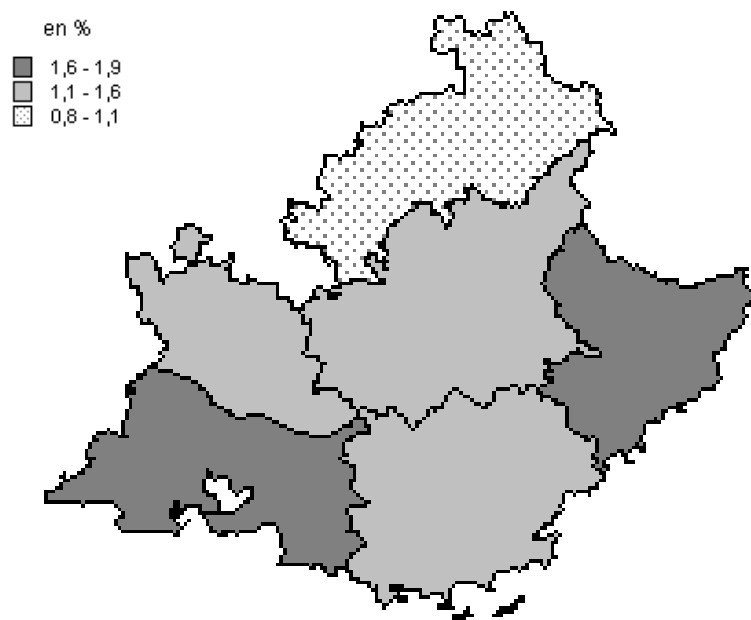
© IGN - INSEE 2002



Avec un taux de défaillances de 1,5 %, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure au quatrième rang des régions françaises.

La première place est occupée par la Lorraine (1,7 %) alors que l'Auvergne conserve toujours la dernière place avec un taux de 1 %.

La région Rhône-Alpes, avec un stock d'entreprises comparable à celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur, reste en dessous du taux national (1,3 %).

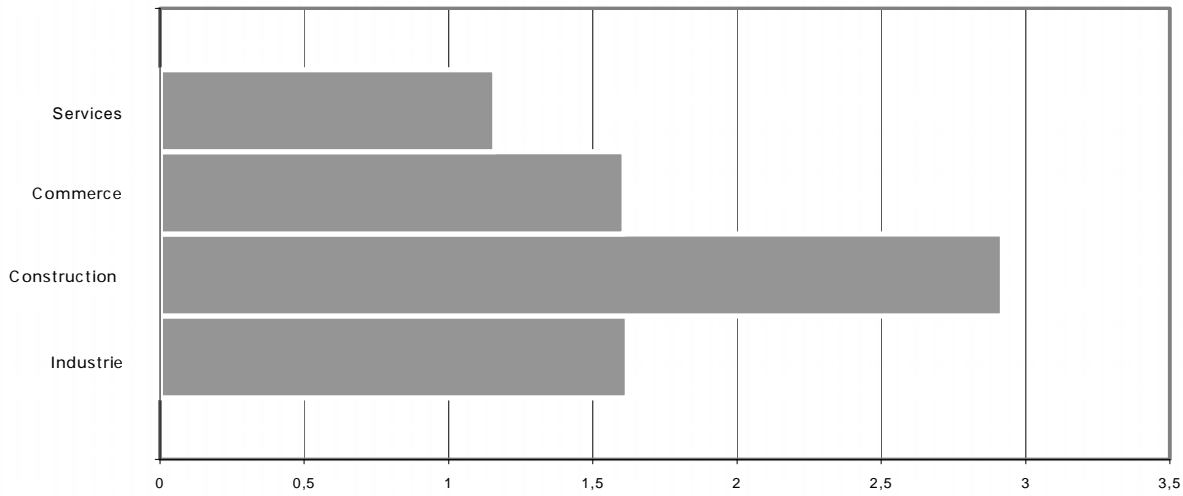


A l'exception des départements alpins et du Var, les autres départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un taux de défaillances supérieur au taux national.

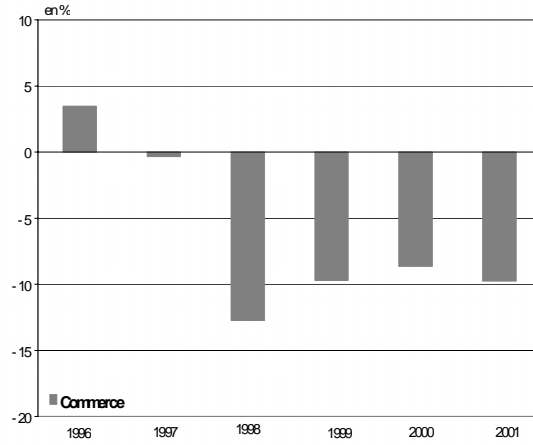
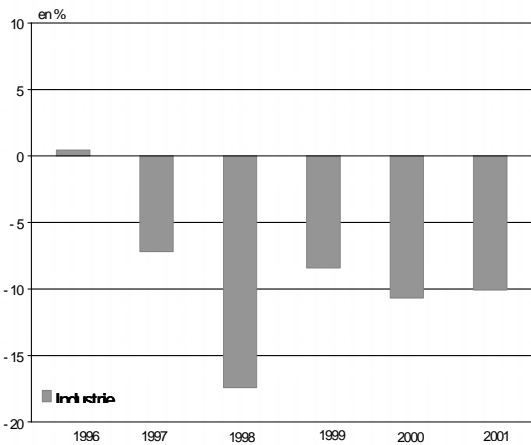
Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône ont un taux (1,8 et 1,7 %) supérieur à celui de la région alors que le Var et le Vaucluse sont en dessous (1,3 %).

$$\text{Taux de défaillances} = \frac{\text{Nombre de jugements rendus en 2001}}{\text{Stock d'entreprises existant au 1^{er} janvier 2001}}$$

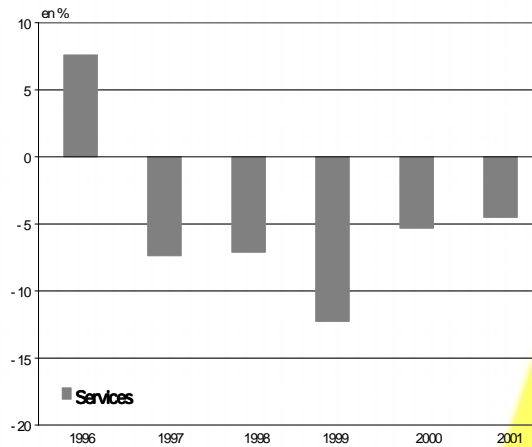
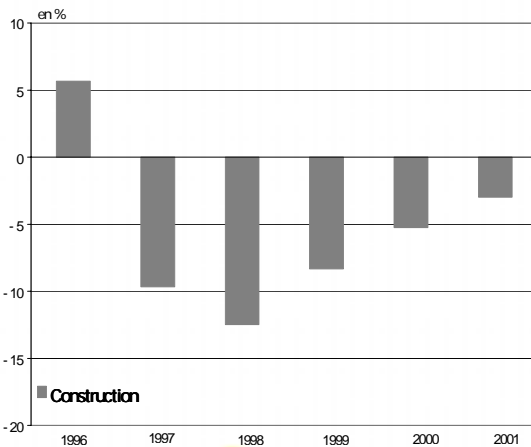
Taux de défaillances d'entreprises par secteur en Provence-Alpes-Côte d'Azur (en %)



Evolution du nombre de défaillances par secteur



en Provence-Alpes-Côte d'Azur (en %)



Evolution par département

Nombre de défaillances	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Alpes-de-Haute-Provence	127	128	96	88	79	98
Hautes-Alpes	113	102	81	93	69	72
Alpes-Maritimes	1 852	1 579	1 454	1 339	1 276	1 270
Bouches-du-Rhône	2 233	2 263	2 059	1 788	1 675	1 582
Var	1 279	1 196	1 015	916	784	646
Vaucluse	569	552	467	399	418	365
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 173	5 820	5 172	4 623	4 301	4 033

Stock d'entreprises existant au 1 ^{er} janvier	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Alpes-de-Haute-Provence	7 400	7 227	7 214	7 408	7 487	8 346
Hautes-Alpes	7 177	7 275	7 333	7 453	7 675	8 895
Alpes-Maritimes	61 773	60 235	59 523	60 577	62 120	70 346
Bouches-du-Rhône	81 942	80 940	81 185	81 821	82 723	95 581
Var	44 741	43 902	43 905	44 729	45 368	51 686
Vaucluse	23 442	23 326	23 233	23 803	24 490	27 800
Provence-Alpes-Côte d'Azur	226 934	222 905	222 393	225 791	229 863	262 654

Source : INSEE - BODACC



Rédaction achevée le 5 septembre 2002

Cessation d'activité et défaillance

Il ne faut pas confondre la notion de jugement de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire qui ne se résout pas forcément par une liquidation) et la notion plus large de cessation (arrêt total de l'activité économique d'une entreprise). Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité (voir «Les cessations d'entreprises depuis 1989 », INSEE Première numéro 461, juin 1996).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement, i.e. n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Les statistiques de défaillances couvrent l'ensemble des jugements prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire soit directement la liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : redressement par continuation ou reprise, liquidation.

Chaque mois, le BODACC (Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales) publie des jugements intervenus aux cours des mois précédents. Des aléas techniques peuvent faire varier considérablement le volume des publications (vacances, grèves, rattrapages...). Afin d'annuler ces effets et de présenter des séries cohérentes dans le temps, des séries de défaillances sont publiées en date de jugement. Toutefois, il faut attendre six mois pour obtenir la totalité des jugements au cours d'un mois donné.

Champ de l'étude :

Les séries donnent le nombre d'entreprises défaillantes pour l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture (NAF 04 à 05), l'administration, la santé et l'action sociale, aux activités associatives... (NAF 75,80,85, 95 et 99).

Ces séries sont disponibles depuis 1993 dans la banque de données macro-économiques de l'INSEE ainsi que sur Minitel : 3615 code INSEE.